

**PROCES VERBAL**  
**De la 11<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**8 septembre 2021**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog,

**EXCUSES** : Philippe Passot

**POUVOIRS** : Isabelle Heurtier donne pouvoir à Jean-François Demarchi, Jean-Daniel Maire donne pouvoir à Raphaël Perrin, Christian Rochet donne pouvoir à Claude Mercier

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 8 septembre 2021, datée du 2 septembre 2021 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 21 juillet 2021 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

**2. Communications officielles**

**3. Administration générale**

**4. Personnel**

**5. Finances**

5.1. Animations du territoire : demandes de subventions

Les associations La Forestière, Enduro Jura VTT, l'ASHJ Lajoux et Alpes Vélo pour le Tour de l'Avenir nous ont sollicité afin de bénéficier d'une aide au titre de notre politique en matière d'animations du territoire. Aussi, suite à l'avis rendu par l'exécutif, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer les sommes suivantes :

- La Forestière : 5 000 €
- Enduro Jura VTT : 500 €
- ALSH Lajoux : 300 €
- Alpes Vélo : 5 000 €

**6. Economie**

6.1. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune de Choux

La commune de Choux souhaite engager des travaux sur le réseau d'eau potable. Ces travaux concernent la pose d'un compteur de sectorisation en sortie de réservoir, le relevage de la pompe du forage et la suppression des derniers branchements en plomb.

**Plan de financement :**

**DÉPENSES**

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Pose d'un compteur de sectorisation	3 537.40 €	4 244.88 €
Relevage de la pompe du forage	3 093.00 €	3 711.60 €
Suppression des branchements en plomb	33 021.00 €	39 625.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 651.40 €</b>	<b>47 581.68 €</b>

**RECETTES**

<b>Subventions</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
DETR	30 %	11 895.42 €
Département du Jura	30.48 %	12 085.00 €
Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude	19.52 %	7 740.70 €
Autofinancement	20 %	7 930.28 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>39 651.40 €</b>

Le département du Jura a accordé une aide à hauteur de 12 085 € et l'Etat une aide à hauteur de 11 895.42 €.

Afin de respecter l'autofinancement minimum de 20 %, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) décidé d'accorder à la commune de Choux une subvention d'un montant de 7 740.70 € et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6.2. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité - demande de la commune de Leschères

La commune de Leschères a bénéficié de la DST relance d'un montant de 3 015.50 € dans le cadre de son projet de construction d'un mur de soutènement. Le plan de financement initial prévoyait une aide de la DETR à hauteur de 30%, or le montant perçu correspond à 25% du montant éligible.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de modifier le montant de l'aide attribuée afin de prendre en charge la différence, accorde une subvention à la commune de Leschères d'un montant de 4 400 € et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3. Aide à l'Immobilier d'entreprise : demande de la SCI l'Eclair

Monsieur et Madame Clerc ont récemment acheté le gîte « la Maison des Inuits » situé sur la commune de Septmoncel - Les Molunes et sinistré suite à un incendie en octobre 2019.

Afin de réhabiliter l'habitation et d'offrir de nouveaux services à la clientèle (salle de jeux, salle de détente, création de nouveaux gîtes) Monsieur et Madame Clerc doivent engager un certain nombre de travaux :

<b>TRAVAUX</b>	<b>MONTANT</b>
Réfection de la toiture et des menuiseries	120 000 €
Électricité	45 000 €
Chauffage et plomberie	65 000 €
Construction et aménagement des gîtes	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>350 000 €</b>

Lors de leur recherche de financement, la Région Bourgogne Franche-Comté les a informés de leur éligibilité dans le cadre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise volet régional dans la mesure où la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude apporte son soutien à leur projet.

Le code NAF de la SCI ne figure pas sur le règlement d'intervention mais « l'éligibilité d'entreprises dont les codes d'activité n'appartiennent pas à la liste sera appréciée, au cas par cas, par la Commission Intercommunale ».

La commission d'attribution AIE réunie le 27 août 2021 propose l'attribution d'une aide d'un montant de 10 000 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'attribution d'une aide d'un montant de 10 000 € au profit de la SCI l'Eclair et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 6.4. ZA Chambouille 3 – Chassal-Molingès : vente de parcelles à la société Novassu

Dans le cadre de l'extension de ses activités, Mr Jean-Michel PIRON, gérant de la société Novassu, souhaite acquérir les parcelles de terrain à bâtir, attenantes à celles acquises en 2020, située sur le territoire de la commune de CHASSAL-MOLINGES, ancienne commune de MOLINGES, comprenant les parcelles B186, B188, B189, B467, B469, B471, B473, B477, B479, B546, B548 et B630 d'une contenance de 22 700m<sup>2</sup>.

Le tarif fixé pour les parcelles en zone d'activité est de 6 € le m<sup>2</sup> hors TVA sur marge soit 136 200 € hors TVA sur marge ou 163 440 € TVA sur la marge comprise.

Le prix de revient étant de 10.18 € le m<sup>2</sup> hors TVA sur marge, cela dégage un appui à l'immobilier d'entreprise de 94 886 € plafonné à 25 000 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide cette vente moyennant le prix de 163 440 € TVA sur la marge comprise, valide l'appui à l'immobilier d'entreprise octroyé au titre du terrain d'un montant de 25 000 €, rappelle l'obligation de construire dans un délai de 2 ans et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 6.5. Acquisition de deux locaux commerciaux situés 6 et 17, rue du Marché à Saint-Claude

Afin de dynamiser l'artisanat d'art sur le Haut-Jura et afin d'apporter une aide à la commercialisation des produits réalisés par les artisans ainsi qu'une aide à la recherche de nouveaux marchés, il est proposé d'acquérir deux ensembles de locaux commerciaux situés à Saint-Claude en vue d'y créer deux boutiques labellisées « Atelier des Savoir Faire ». La première boutique située 17, Rue du Marché permettrait d'accueillir un nouvel espace de vente sur le modèle qui existe actuellement à l'entrée de l'Atelier des Savoir Faire à Ravilloles. La seconde boutique située 6, Rue du Marché permettrait de réaliser « une boutique à l'essai » destinée à des artisans, moyennant un loyer très modique, afin qu'ils testent seuls la commercialisation et l'organisation de leurs activités à moindre risques.

Ces acquisitions permettront enfin de réouvrir des commerces inoccupés dans le centre-ville de St-Claude qui est touché par la vacance commerciale.

Suivant délibération prise par le conseil communautaire le 30 juin 2021, ces investissements ont été approuvés dans le cadre d'une décision modificative du budget général et d'une décision modificative du budget spécial Atelier des Savoir-Faire.

Pour les besoins de la rédaction des actes notariés de vente, il est nécessaire de compléter cette délibération en précisant les noms des vendeurs ainsi que la désignation des locaux vendus.

Il est proposé au bureau de donner son accord à l'acquisition des locaux ci-après :

**6.5.1. Acquisition d'un grand local commercial situé 17, rue du Marché à Saint-Claude**

Autorisation d'acquérir un grand local commercial situé au rez-de-chaussée d'un immeuble soumis au statut de la copropriété, au n° 17 de la rue du Marché, édifié sur un sol cadastré sous le n° 120 de la section AP, consistant au lot n° 1, appartenant aux conjoints LAZZAROTTO de divers lieux, moyennant le prix total de 79 950 €.

**6.5.2. Acquisition d'un ensemble de locaux commerciaux situés 6, rue du Marché à Saint-Claude**

Autorisation d'acquérir un ensemble de locaux commerciaux d'un seul tenant, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble soumis au statut de la copropriété, au n° 6 de la rue du Marché, édifié sur un sol cadastré sous le n° 2 de la section AR, lots n°s 1, 2, 3, 5 et 15, appartenant à la SCI G.M.V.P. ayant son siège social à CONDES (39240) 8, Rue des Grands Champs, représentée par M. Gilles MERDIECA, moyennant le prix total de 45 000 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide ces deux acquisitions et autorise le Président à signer les actes notariés et plus généralement toutes les pièces relatives à ces opérations.

**7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.**

**7.1. Lotissement Les Orchidées à Avignon-Lès-Saint-Claude : vente d'une parcelle**

Il est rappelé qu'il reste une seule parcelle à vendre, dans le lotissement d'habitation dénommé « Les Orchidées » à AVIGNON LES SAINT CLAUDE qui a été autorisé suivant permis d'aménager délivré le 31 juillet 2006.

M. & Mme Serge ANTEQUERA, demeurant à AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE, sont intéressés par l'acquisition de cette parcelle.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) donne son accord à la vente du lot n° 1 (parcelle A n° 657) d'une surface de 10 a 62 ca au profit de M. & Mme Serge ANTEQUERA, moyennant le prix de 34.302,60 € TVA sur la marge incluse et autorise le Président à signer le compromis de vente puis l'acte notarié de vente et plus généralement toutes pièces relatives à cette opération.

**8. Environnement / SPANC**

**8.1. BOMAT : commande groupée – approbation de la convention avec les communes**

Dans le cadre du programme BOMAT permettant d'équiper les communes d'abris vélo et d'arceaux, l'attribution des offres, pilotée par le PNR, a été réalisée pour le marché à bon de commande. Un projet de convention a été rédigé pour définir les obligations des parties.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le projet de convention, acte que la participation financière prévue dans le plan de financement à hauteur de 30% du coût d'investissement sera définitif en fonction des dépenses effectivement réalisées et aux versements effectifs des subventions notifiées, précise qu'un acompte de 50% peut-être appelé dès la livraison des équipements et autorise le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



## 8.2. Participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau : appel à projets

La communauté de communes a répondu en janvier 2021 à un appel à projets 2020 sur la participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau et a été retenue.

L'AAP porte sur 3 axes :

- la gestion équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique
- la lutte contre la pollution des eaux,
- la restauration des cours d'eau pouvant contribuer à l'amélioration du cadre de vie et/ou à la lutte contre les inondations.

Le plan de financement est défini comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
CPIE	21 262,50 €	
CCHJSC	9 392,965 €	
Subvention Agence de l'eau		21 458,83 €
ATF CCHJSC		9 196,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 655,47 €</b>	<b>30 655,47 €</b>

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la participation de la CCHJSC à cet AAP, valide le plan de financement ci-dessous et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 9. **Patrimoine / Bâtiments**

## 10. **Tourisme**

### 10.1. Musée de la Pipe et du diamant : étude préalable

Le musée de la Pipe et du diamant est aujourd'hui géré par l'association des maîtres pipiers et l'association des diamantaires et lapidaires du Haut-Jura.

Les deux associations ont contacté la Communauté de Communes car elles souhaitent faire évoluer leur rapport avec le musée fin 2021 et notamment ne plus prendre en charge l'accueil permanent du public.

Cette demande pousse la collectivité à réfléchir sur la possibilité de reprendre la gestion du musée mais plus généralement sur le devenir de cette structure. La première possibilité est de laisser les associations gestionnaires du musée en 2022 mais avec l'accompagnement de la collectivité en vue d'une reprise progressive. En parallèle, afin d'imaginer quelle forme et quelle place le musée peut prendre dans le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude il a été nécessaire d'ouvrir une consultation visant à recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la mission sera la rédaction d'une étude préalable permettant de répondre à deux objectifs :

- Définition de l'existant afin d'effectuer un inventaire des collections et des locaux
- Définition du projet permettant de définir les objectifs du musée, recenser les besoins des visiteurs et proposer différents scénarios.

Une seule offre a été reçue, il s'agit de la société SA17. Le programme répond aux enjeux et objectifs définis. Le coût de la mission s'élève à 27 500 € HT.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'attribution du marché à la SA 17 pour un montant de 27 500 €, autorise le Président à déposer les

demandes de subventions et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

#### 10.2. Terre d'Artisans d'Art : coopérative de tournerie ouvrière - étude préalable

Le Haut Jura a pour ambition de rester une terre d'accueil des savoir-faire en matière d'artisanat et métiers d'art de façon à transmettre les savoir-faire existants, conserver, étudier, valoriser et réutiliser les savoir-faire passés et encourager les savoir-faire à venir.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude engage le projet Terre d'Artisans d'Art, un plan ambitieux et très complet, appuyé sur ces ressources, une démarche globale qui s'articule autour de quatre axes, sur quatre ans :

##### 1. Le renforcement et le développement de l'ASF

Lieu vitrine reconnu, dynamique, il nécessite un réaménagement de la boutique et du musée, un renforcement de l'offre de formation avec l'ouverture à la formation professionnelle et la création d'accueils en résidence, en complément des deux ateliers existants.

##### 2. La refonte du musée de la Pipe et du Diamant

Lieu culturel important du centre de Saint-Claude, bâti sur des collections de qualité, il engage une refonte de son projet culturel et scientifique, en lien avec le projet Terre d'Artisans d'Art et les partenaires culturels locaux, pour définir un nouvel aménagement.

##### 3. La création de la COOP Tournerie ouvrière à Lavans-Lès-Saint-Claude

Point d'entrée pour tous les artisans installés ou en herbe, la COOP tournerie ouvrière a vocation à être un tiers lieu Métiers d'Art, espace d'accueil, d'information de ressources, de transmission pour les artisans et d'aide au montage de projet d'installation à la sortie du lycée ou du centre de formation, un incubateur (accompagnement, statut, aide financement...) une pépinière (mise à disposition d'ateliers), une vitrine (point de vente collectif), un lieu de partage, de rencontres pour les différentes filières et leurs partenaires (matières premières, communication, emballage, transport...) et de formation professionnelle.

##### 4. La mise en place d'un réseau d'ateliers et/ou de points de vente répartis sur l'ensemble du territoire.

En complément des lieux et services proposés par l'ASF et la COOP Tournerie ouvrière, un réseau de locaux (ateliers, boutiques...) sera recensé, rénové et mis à disposition des artisans (boutiques labélisées ASF, boutiques / ateliers relais).

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite faire réaliser une étude de programmation pour étudier la faisabilité du projet de la COOP Tournerie ouvrière et être accompagnée pour le choix d'un maître d'œuvre (option).

Une seule offre a été reçue, il s'agit de la société SA17. Le programme répond aux enjeux et objectifs définis. Le coût de la mission s'élève à 11 200 € HT.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'attribution du marché à la SA 17 pour un montant de 11 200 €, autorise le Président à déposer les demandes de subventions et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.3. ASF : pépinière d'artisans – bail précaire de location au profit de Mme Charlotte Serrao

Charlotte Charbonnier actuelle locataire du local n°1 quitte ce dernier au 17 octobre 2021. Une demande de Charlotte Serrao a été reçue pour reprendre ce local.

Après avis du comité d'admission du conseil d'exploitation de l'ASF, le bureau communautaire (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 1 abstention) approuve le bail précaire de location d'une durée de 1 an à

compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, renouvelable 2 fois moyennant un loyer mensuel de 150 € la première année, 180 € la 2<sup>ème</sup> année et 210 € la 3<sup>ème</sup> année, prix fixés par délibération du 17 mai 2017 et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 11. Sports

## 12. Culture

### 12.1. Médiathèque : appel à projets « Action culturelle et Langue française » – demande de subvention

Actuellement engagée auprès de migrants accueillis sur le territoire sanclaudien afin qu'ils bénéficient d'ateliers d'apprentissage du français animés par des bénévoles en lien avec le C.A.D.A géré par l'association Saint-Michel-le-Haut, la médiathèque Le Dôme a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets « Action Culturelle et Langue Française ».

L'objectif est de

- valoriser et faire connaître ce besoin vital d'apprendre le français pour ces personnes ;
- partager l'énergie et la mobilisation de bénévoles (enseignants actifs et à la retraite, habitants du territoire) et professionnels autour de l'arrivée des migrants ;
- mettre en avant la richesse de ces échanges humains et culturels, au travers d'ateliers d'écriture Slam, menés par un intervenant artiste slameur poète comédien, Salim MAGHNAOUI.

La DRAC Bourgogne Franche-Comté a alloué une subvention de 3 500 € qui permettront la prise en charge des interventions de Salim MAGHNAOUI.

Les ateliers qu'il animera tous les mois jusqu'au printemps 2022 valoriseront les progrès accomplis par ces adultes allophones, en mettant en scène le niveau initial / le niveau final, en jouant sur les erreurs d'expression ou les expressions dont ils ont acquis la maîtrise, en faisant le trait d'union avec leur langue d'origine, en mettant en perspective leur exil et l'accueil, « l'ici et là-bas », « l'avant et le maintenant »...

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le projet d'ateliers Slam et la demande de subvention de 3 500 € auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Action Culturelle et Langue Française » et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 12.2. Médiathèque : adhésion à l'Agence Livre & Lecture

L'agence Livre & Lecture a succédé à l'Accolad, agence comtoise de coopération pour la lecture, l'audiovisuel et la documentation. Elle accompagne la médiathèque sur le suivi du Fonds ancien par l'intermédiaire de sa chargée de mission Patrimoine écrit, Pascale Milly, qui a piloté la réfection et le déménagement de la Bibliothèque du Chapitre.

Elle organise également des événements permettant de mettre en avant le patrimoine manuscrit des médiathèques et des services d'archives de la Région Bourgogne Franche-Comté.

L'adhésion annuelle des collectivités est de 200 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le Président à signer les pièces nécessaires à l'adhésion, de s'acquitter des cotisations annuelles d'un montant de 200 € et ce sur la durée du mandat, toute modification se fera par voie d'avenant et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 12.3. Conservatoire de musique : convention de mise à disposition de locaux et d'un piano avec la commune de Coteaux du Lizon

Pour répondre à la demande de parents d'élèves de classe de piano, habitant le plateau du Lizon, au vu de l'augmentation du nombre d'élèves pianistes sur ce secteur, et étant donné que la commune de Coteaux du Lizon dispose d'une salle et d'un piano qui peuvent être mis à disposition de la communauté

de commune, il nous apparait nécessaire de répondre à cette demande et de conventionner avec la communes pour définir les obligations de chacune des parties.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention de mise à disposition de locaux et d'un piano et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**13. Communication**

**14. Questions diverses et informations**

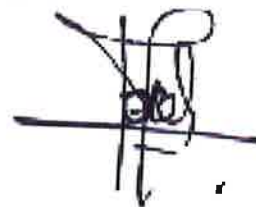
-----ooOoo-----

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h30

Raphaël Perrin  
Président



Jean-François Demarchi  
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 8 septembre 2021

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre, sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.